

Compte-rendu du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

SÉANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014

Le 16 janvier 2014, une convocation a été adressée aux membres du syndicat mixte afin de réunir le comité syndical le jeudi 6 février 2014 à 10h30 à Mende. L'absence de quorum ayant été constatée, le Syndicat Mixte d'Études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon a réuni de plein droit son comité le 14 février 2014 à 10h30, au Conseil Général de la Lozère, salle François Brager, sous la présidence de M. Jean-Paul POURQUIER, son Président.

Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean DE LESCURE – Conseil général Lozère
4. M. Christian BARTHELEMY – Communauté urbaine de Lyon
5. M. Michel GANTOU – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. André CHAPEVEIRE – Conseil Régional Auvergne
3. M. Éric ANDRIEU - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
5. M. Serge ENTRAYGUES - Conseil général Tarn
6. M. Dominique BILLET - Conseil général Tarn
7. M. Hervé SAULIGNAC - Conseil général Ardèche
8. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire
11. Monsieur Jean-Claude CHAZAL - Conseil général Lozère
12. M. Bernard PALPACUER – Conseil général Lozère
13. M. Christophe GUILLOTEAU – Conseil général du Rhône
14. M. Jean-Luc DA PASSANO - Conseil général du Rhône
15. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
16. M. Bernard JAYOL - Conseil général Loire
17. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
18. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
19. M. Christian TEYSSÉDRE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Assistaient également à la réunion :

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil Général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil Général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. Mme RODIER – Payeuse Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 février 2013
- Approbation du compte administratif 2013 et du compte de gestion du Payeur départemental
- Orientations budgétaires / Budget Primitif 2014
- Délibération d'adhésion à AGEDI
- Approbation de l'indemnité de la Payeuse Départementale
- Demande de retrait de la Région Auvergne et du Conseil général de la Haute Garonne
- Compte-rendu du débat du 19 décembre 2013 à Paris
- Actions à mettre en place en 2014
- Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 février 2013

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 8 février 2013.

2. Approbation du compte administratif 2013 et du compte de gestion du Payeur départemental

M. TOGUYENI présente le compte administratif de l'exercice 2013, ainsi que le compte de gestion établi par Madame RODIER, Payeuse Départementale, en sa qualité de comptable du Syndicat.

Le compte 2013 du Syndicat présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées en 2013	0,00 €	979,23 €
Dépenses mandatées en 2013	71 628,45 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2013	-71 628,45 €	979,23 €
Résultat de l'exercice 2012	561 336,20 €	2 589,31 €
Résultats cumulés de l'exercice	489 707,75 €	3 568,54 €

Vu la non-participation de M. POURQUIER au débat et au vote, et considérant que ce compte administratif 2013 est strictement conforme au compte de gestion 2013 de Madame la Payeuse Départementale de la Lozère, il est procédé au vote. Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. Orientations budgétaires

Monsieur TOGUYENI présente le rapport :

L'année 2013 a été marquée par les actions de lobbying auprès de la commission « mobilité 21 » chargée de la programmation des grandes infrastructures de transport du pays. En effet le président a eu l'occasion de rencontrer Monsieur le sénateur Louis NEGRE membre de cette commission pour défendre l'inscription du projet de la RN 88 à 2x2 voies dans la liste des aménagements prioritaires.

2013 a été également marquée par la fin de la mise en place du site internet du Syndicat, précieux outil de communication et d'échange entre les différentes collectivités membres du S.M.E.P.A.T.L.

Deux réunions ont été organisées pour débattre des affaires du syndicat ainsi que du projet de mise en 2x2 voies. L'une s'est tenue à St Étienne le 8 février 2013 pour le vote du budget 2013 et la présentation de l'étude complémentaire ; l'autre à Paris à la Maison de l'Amérique Latine le 19 décembre 2013 pour la mobilisation des acteurs du projet.

Pour l'année 2013 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 71 628,45 €. Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement. La situation financière du syndicat est toujours saine avec un excédent cumulé de 489 707,75 €.

En 2014, le Syndicat poursuivra les actions d'information et communication autour de son projet, auprès des élus tant nationaux que régionaux pouvant œuvrer à l'aboutissement de la mise à 2x2 voies complète de l'axe Toulouse-Lyon.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des

orientations budgétaires préalables à l'examen du budget primitif 2014 et décide de ne pas demander de participation aux collectivités à titre exceptionnel pour l'année 2014 et de reconduire les grands postes habituels du budget.

4. Budget primitif 2014

Monsieur TOGUYENI présente le rapport :

L'exécution du budget 2013 a diminué l'excédent d'exploitation cumulé de 563 925,51 € à 493 276,30 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire, et à l'excédent dégagé encore en 2013, il a été décidé de ne pas demander de participation cette année aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Les principaux postes de dépenses seront comme les années précédentes les prestations intellectuelles de communication et d'assistance à la stratégie du syndicat.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical arrête le budget primitif 2014 comme suit :

Investissement	Fonctionnement
4 018,54 €	489 707,75 €

Le Syndicat Mixte adressera aux collectivités du Syndicat, une copie des délibérations du budget et des comptes du Syndicat et qu'il a été décidé de ne pas demander de participation en 2014.

5. Délibération d'adhésion à AGEDI

Monsieur TOGUYENI présente le rapport : Le syndicat mixte utilise depuis plusieurs années le logiciel AGEDI pour sa comptabilité. Ce logiciel est géré par un syndicat intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.). Le syndicat intercommunal AGEDI demande au Syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon d'adhérer à leur syndicat.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical décide :

- d'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur,
- d'adhérer au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts,
- de charger Monsieur le Président du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération,
- de désigner Monsieur Pierre HUGON comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal,
- d'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

6. Indemnité de conseil au Payeur départemental

Monsieur TOGUYENI présente le rapport : L'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics.

Les taux de base servant de base de calcul de cette indemnité sont ceux de l'article 4, 3ème alinéa de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

En 2013, Madame Martine RODIER a rempli les fonctions de comptable public du syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon, du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical attribue l'indemnité de conseil de 75,47 € à Madame RODIER au titre de l'année 2013.

7. Demande de retrait de la Région Auvergne et du Conseil général de la Haute Garonne

Monsieur TOGUYENI lit le paragraphe relatif au retrait précisé dans les statuts du Syndicat Mixte : « La demande de retrait fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical, à la majorité absolue. En cas de consentement, le Président notifie la décision aux membres du Syndicat Mixte. Ceux-ci soumettent, pour avis à leur assemblée délibérante la décision du Comité. En cas d'accord de la

majorité qualifiée légale des membres du Syndicat Mixte, la demande de retrait est proposée au Préfet du Département du siège du Syndicat Mixte. La personne morale intéressée peut revenir sur sa demande de retrait tant que l'arrêté n'est pas pris par le Préfet du Département du Siège du Syndicat Mixte. En cas d'acceptation, les dispositions des articles L 5721-6-2 et L 5721-6-3 sont applicables. ».

Monsieur TOGUYENI lit les deux courriers des deux collectivités qui souhaitent se retirer :

Pour le Conseil général de la Haute-Garonne

« Par arrêté du 25 mars 2013, le Préfet de la Région Midi Pyrénées a procédé d'office au mandatement de la somme de 45 990 € au bénéfice du SMEPAETL pour les cotisations 2007, 2008, 2009.

Par délibérations des 16 janvier 2002 puis du 24 octobre 2008, notre collectivité a souhaité de mettre fin à son adhésion au Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse – Lyon.

Le Conseil général de la Haute Garonne n'ayant pas d'intérêt départemental à faire partie de votre syndicat, je vous demande une nouvelle fois, de présenter à un prochain comité syndical, notre demande de nous retirer du syndicat et de faire procéder à un vote formel ».

En outre Mme RODIER, Payeuse Départementale informe que le Département de la Haute Garonne n'a pas payé la cotisation des années 2010, 2011 et 2012.

Pour la Région Auvergne :

« La Région Auvergne a soutenu l'action du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon depuis sa création, il y a plus de vingt ans, considérant que l'aménagement de la RN 88 est un facteur important pour le développement des territoires traversés, notamment en Haute-Loire.

Cependant, comme vous le savez, la répartition des compétences a évolué depuis 2004 et les Régions n'ont plus aujourd'hui vocation à s'impliquer dans le financement de nouveaux projets routiers. Même si le désenclavement routier demeure une composante essentielle de l'aménagement de nos territoires ruraux, il appartient en effet à l'État et aux Départements d'en assurer les investissements. En ce sens, je n'envisage d'ailleurs pas de participation régionale au volet routier du prochain Contrat de Plan État-Région (CPER) 2014-2020.

Dans un contexte de ressources extrêmement contraint, la Région a décidé de concentrer tous ses efforts sur la remise à niveau et le développement du réseau ferroviaire, auxquels elle a consacré près de 100 M€ depuis 2007 dans le cadre du CPER et du Plan Rail Auvergne.

De son côté, la Commission « Mobilité 21 », dont le rapport a été rendu au Gouvernement le 27 juin dernier, n'a pas intégré la RN 88 dans son travail de hiérarchisation des grands projets d'infrastructures au niveau national, considérant que son aménagement relève plutôt des programmes pluriannuels locaux.

C'est pourquoi, en cohérence avec ce contexte, l'Assemblée régionale, lors de la session des 23 et 24 septembre 2013, a validé le principe d'un retrait du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

Je vous demande donc, conformément à l'Article 12 des statuts du Syndicat, de proposer au prochain comité syndical de délibérer en faveur du retrait de la Région Auvergne.

La Direction Générale Adjointe Aménagement Durable des Territoires ...reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. »

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical émet un avis défavorable aux retraits du Conseil général de la Haute-Garonne et du Conseil Régional de l'Auvergne, au nom de la solidarité vis-à-vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.

Un courrier sera envoyé à chaque collectivité pour les informer de la décision du comité syndical tout en leur rappelant que les cotisations ont été suspendues en 2013 et 2014.

8. Compte-rendu du débat du 19 décembre 2013 à Paris/Actions à mettre en place en 2014

M. Jean-Paul POURQUIER demande que le compte-rendu du débat du 19 décembre 2013 à Paris soit envoyé à chaque membre du syndicat.

M. Jean-POURQUIER remercie toutes les personnes qui ont participé au débat du 19 décembre à Paris. Il précise que si on attend le financement de l'État, le projet a peu de chance d'aboutir.

Pour la Lozère, seul le contournement de Langogne est proposé dans le cadre du PDMI (3x 40 000 000 € sur 3 PDMI- réalisation dans 15 ou 20 ans). Au rythme actuel des projets, la traversée de la Lozère équivaldrait à environ 150 ans donc il est nécessaire de rechercher d'autres solutions.

Il n'y a pas d'opposition seul le Conseil général de l'Aveyron souhaite continuer dans le cadre d'un PPP. Le Syndicat Mixte ne s'y oppose pas.

M. POURQUIER demande au comité syndical, quelles actions pourrait-on mener ?

M. MORATILLE évoque un manque d'éléments sur une étude économique sur le tracé de la 2x2 voies. Lors de la réunion du 19 décembre 2013 à Paris, M. WAUQUIEZ avait précisé que lorsqu'il y a la création d'une autoroute, l'économie se développait ensuite à proximité de l'axe. Il est nécessaire d'avoir des arguments, une étude sur les incidences financières directes.

M. Jean-Paul POURQUIER précise que l'administration centrale des routes est réticente car elle se sente dessaisie du dossier. Il faut que les élus et services du terrain portent le projet. Il est nécessaire de réunir un maximum de personnes.

M. MORATILLE précise que Christian SAINT-ETIENNE proposait de faire une tribune dans la presse dans un grand journal.

Il est nécessaire de sensibiliser et d'associer tous les acteurs économiques et donc de prévoir une réunion avec les consulaires (certaines chambres consulaires étaient présentes lors de la réunion du 19/12/14 à Paris).

M. BARTHELEMY propose de partir sur une nouvelle structure (une structure légèrement modifiée). Cette structure serait composée de collectivités locales motivées et porteuses du projet. Les élus locaux et les partenaires économiques seraient plus convaincus et convaincants. Pour exemple, l'autoroute entre Lyon et St Étienne, les Chambres de commerce se sont beaucoup impliquées et ont été présentes dans les actions de lobbying.

Avant toute action, il est peut-être nécessaire de faire des actions de sensibilisation auprès des collectivités, aux élus locaux.

Jean-Paul POURQUIER propose de concevoir un listing de personnes et de les rencontrer.

M. COLLON précise qu'il serait intéressant de s'appuyer sur le Grand Lyon (saturation de l'axe rhodanien). Il propose de réaliser des tables rondes sur par exemple le désenclavement et que les décideurs nationaux (l'État, la DIR) soient présents.

M. HUGON rajoute qu'il est nécessaire de mobiliser les acteurs économiques.

M. BARTHELEMY indique que le Syndicat doit travailler sur les futures métropoles (Toulouse, Lyon-St Étienne) et les Conseils de développement dans les agglomérations. Il est important d'associer ces Conseils de développement à la campagne de sensibilisation.

M. Jean-Paul POURQUIER ajoute que le Syndicat prendra contact avec les différentes collectivités, les élus concernés par le projet. La réunion de Paris du 19 décembre dernier a été intéressante. Il a été constaté que les prises de positions ont évolué. Les dépenses d'un tel projet ne sont pas à la dimension des collectivités territoriales.

M. BARTHELEMY informe que le projet de concession A45 – Lyon-St Étienne est en l'état (dans l'attente).

M. GANTOU et Mme RODOLPHE informent que les travaux entre le viaduc de Viaur et Naucelle sont en cours et qu'il reste le contournement de Baraqueville. Le département souhaite inscrire au futur PDMI le contournement de Rodez et Rodez-Séverac.

M. Jean-Paul POURQUIER ajoute que certaines collectivités se sont engagées sur des projets routiers et à ce jour, ces projets pèsent lourd sur leur budget.

Le Comité syndicat conclut par :

- le Président prendra contact avec certaines collectivités et acteurs économiques
- le syndicat réalisera une petite étude sur l'impact économique
- le syndicat fera appel à un cabinet ou un chargé de missions pour rencontrer et sensibiliser les différents acteurs

Il est nécessaire de retrouver un nouveau souffle et de réimpulser le projet.

La séance est levée à 12h15.